

Plan de Continuité d'Activité

Pandémie « Coronavirus - CoVid 19 »

Version 0.2 / 23/03/2020 / Modification de la fréquence des rondes en chaufferie des Bruyères

SOMMAIRE

Pandémie « Coronavirus - CoVid 19 »	1
Contexte et enjeux	3
1. Périmètre et prestations réalisées par Mâcon Energies Services.....	4
1.1 Périmètre du plan.....	4
1.2 Prestations réalisées par Mâcon Energies Services.....	5
1.3 Incidences contractuelles et financières	6
2. Organisation de l'activité.....	6
2.1 Organisation en période pandémique.....	6
2.1.1 Mesures générales.....	6
2.1.2 Organisation opérationnelle	6
3. Méthodes et moyens de protection et d'information des personnels	7
3.1 Mesures générales.....	7
3.1.1 Prévenir une pandémie (annexe 1)	7
3.1.2 Règles concernant les mesures d'hygiène.....	8
3.1.3 Règles concernant le port des équipements de protection	8
3.1.4 Gestion des masques de protection.....	8
Annexes	9
Annexe 1 : Prévenir une épidémie	
Annexe 2 : Hygiène des mains	
Annexe 3 : Consignes d'utilisation des masques FFP2	
Annexe 4 : Sans objet	
Annexe 5 : Analyse de criticité	

Contexte et enjeux

La Ville de MÂCON a confié par délégation de service public (ci-après « DSP ») à la société Mâcon Energies Services, l'exploitation du réseau de chaleur de la Commune de MÂCON.

Mâcon Energies Services a pour objectif et obligation d'assurer la continuité de la fourniture du chaleur à destination de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire pour les abonnés du réseau de chaleur, en priorité pour les établissements hospitaliers, pour les établissements médico-sociaux, plus largement pour tous les autres bâtiments, service communément considéré comme essentiel pour permettre durablement le maintien de l'activité des abonnés et usagers du service public.

Dans le contexte de risque de pandémie CORONAVIRUS - CoVid 19, Mâcon Energies Services a élaboré le présent Plan de Continuité d'Activité (ci-après « PCA »), qui a pour objectif d'instruire et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des opérations permettant la continuité du service public et la protection de tous les intervenants et tiers potentiellement présents sur les installations de la DSP.

Ce document définit son organisation retenue par les procédures et opérations prioritaires dont Mâcon Energies Services a la charge, de manière cohérente avec le fonctionnement de son délégant La Ville de MÂCON.

1. Périmètre et prestations réalisées par Mâcon Energies Services

1.1 Périmètre du plan

Sur les enjeux :

- . Préserver la production et la distribution de chaleur, en particulier pour les clients sensibles (hôpitaux, résidences pour personnes âgées,,...)
- . Limiter au strict minimum l'exposition de nos salariés et les tiers à un risque de contagion.

Sur le périmètre géographique :

Le PCA s'applique à toutes les installations entrant dans le champ de l'exploitation de Mâcon Energies Services.

Sur les clients et sites sensibles

Les clients et sites sensibles (établissements hospitaliers, établissements médico-sociaux,...): le recensement des installations entrant dans le champ de l'exploitation de Mâcon Energies Services fait pas apparaitre 6 sites sensibles :

- Centre Hospitalier de Mâcon - Activités hospitalières avec production thermique gaz en secours à charge de la DSP
- Hôtel Dieu - Activités de santé avec production thermique FOD en secours et indépendante de la DSP
- Centre de réadaptation et de convalescence Bel Air - Activités de santé avec production thermique GAZ en secours et à charge de la DSP
- EHPAD La Providence - Activités de santé avec production thermique FOD en secours et indépendante de la DSP
- EHPAD Les Epinoches - Activités de santé avec production thermique FOD en secours et à charge de la DSP
- EHPAD de l'Héritan - Résidence Départementale d'Accueil et de Soins avec production thermique GAZ en secours et à charge de la DSP

Sur le déroulement :

Le PCA est activé sur consignes des Services de l'Etat consécutivement à la réception d'une alerte Pandémie ou à l'initiative de la société Mâcon Energies Services en liaison avec son environnement direct. Une évaluation des dispositions prises et de leur efficacité est établie à fréquence régulière – 1 fois par quinzaine – sur toute la durée de déclenchement du PCA. La clôture du PCA donne lieu à une analyse REX dans le mois suivant la clôture.

1.2 Prestations réalisées par Mâcon Energies Services

Les principales prestations réalisées par Mâcon Energies Services sont classées en trois catégories au regard d'une période de pandémie :

- Indispensable : prestation à assurer suivant un mode normatif, y compris en période de pandémie
- Adaptable : prestation à assurer suivant un mode dégradé en période de pandémie
- Reportable : prestation pouvant être suspendue ou supprimée en période de pandémie

En effet, en période pandémique, le contenu de certaines prestations peut être modifié afin d'assurer les services « essentiels ».

Suite à l'analyse de criticité des principales prestations (cf. tableau en annexe 5), la liste des activités critiques a été déterminée, conduisant à définir une stratégie de continuité:

- Approvisionnement en chaleur des abonnés et en priorité les sites sensibles,
- Approvisionnement en produits essentiels à la continuité des services (par exemple produits de traitements d'eau),
- Réparation ou mise en sécurité d'équipements en chaufferies en cas de dysfonctionnement ou de panne ne permettant pas aux installations de fonctionner,
- Réparation des fuites réseaux importantes et critiques,
- Réparation ou mise en sécurité d'équipements dans les postes de livraison de la chaleur en cas de dysfonctionnement ou de panne ne permettant pas aux installations de fonctionner.

Le déclenchement du PCA conduit à:

- Mobiliser les moyens de productions d'énergie appropriés en fonction de la stratégie retenue dans le cadre du dispositif et des disponibilités des énergies :
 - o Maintenir la production de chaleur à partir des cogénérations si la période de pandémie et la période de production en obligation d'achats EDF coïncident,
 - o Fonctionnement sur l'énergie biomasse dans la limite du possible
 - o Engager les chaudières gaz de la chaufferie des Bruyères, et en cas de défaillance de cette énergie, engager les chaudières FOD, Réserver les chaudières secours FOD disponibles sur les sites sensibles pour un fonctionnement exclusivement en ultime secours
- Mettre en place une équipe restreinte basée sur un fonctionnement de type astreinte avec télésurveillance/télégestion des installations.
Cette équipe gère exclusivement les interventions du type
 - . ronde technique aux points de production de la chaleur à raison d'une intervention tous les jours,
 - . astreinte pour réparation/maintien en fonctionnement des équipements en chaufferies, sur le réseau, dans les postes de livraison de chaleur, voire mise en sécurité de ceux-ci.Cette équipe est renforcée ponctuellement par des intervenants prestataires sous-traitants : Chacun de nos sous-traitants jugés critiques doit faire part à Mâcon Energies Services de son organisation en période pandémique . De manière générale, en cas d'indisponibilité des sous-traitants, la continuité de service pour leurs prestations ne peut être garantie.
- Suspendre toute intervention travaux mettant en risque la santé et la sécurité du personnel.

1.3 Incidences contractuelles et financières

Du fait des circonstances exceptionnelles, le respect de certains engagements contractuels peut devenir difficile, voire impossible. Mâcon Energies Services informe alors La Ville de MÂCON dans les meilleurs délais et par le moyen de communication le mieux approprié, des dispositions singulières qu'il entend retenir afin d'atténuer les écarts et leurs effets, le cas échéant établissant une demande d'exonération de pénalités ou de prise en charge des moyens additionnels mobilisés.

2. Organisation de l'activité

2.1 Organisation en période pandémique

2.1.1 Mesures générales

Afin de limiter la prolifération de la pandémie, des mesures générales d'organisation sont mises en œuvre :

- tout rassemblement à caractère informatif (cérémonie – bilans annuels...) ou festif est sera proscrit,
- les réunions sont réduites au strict minimum – leur durée est limitée,
- le nombre de personnes dans une même salle est restreint à l'essentiel,
- le recours aux outils de communication à distance est privilégié,
- le télétravail est favorisé chaque fois que cela est possible (notamment pour les fonctions support).

2.1.2 Organisation opérationnelle

L'organisation du travail en type rondes techniques simplifiées et astreinte 24/24 avec télésurveillance/télégestion, est mise en place.

Afin de limiter les équipes intervenantes et leurs déplacements :

- Le fonctionnement des cogérations est maintenu autant que possible,
- A la chaufferie des Bruyères, Les chaudières gaz sont mises en service prioritairement, les chaudières biomasse sont arrêtées, les chaudières FOD sont mobilisées sur défaillance du gaz,
- Les chaudières secours FOD des sites sensibles sont engagées exclusivement en ultime secours,
- Un technicien se déplace sur les points de production de la chaleur, une fois toutes les 24 heures dans le cadre d'une ronde technique, ou en cas de déclenchement d'alarme signalant à distance un dysfonctionnement ou une panne (report sur smartphone/téléphone)
Son domaine d'intervention se limite aux actions essentielles de conduite et actions correctives permettant de maintenir les installations de production et de distribution en fonctionnement

En cas de symptômes alarmants durant la période d'activation du PCA, tout technicien serait écarté de l'équipe d'intervention.

Si la totalité de l'équipe locale d'exploitation était dans l'incapacité d'intervenir en raison d'un facteur médical, des techniciens venant d'équipes proches assureraient le relais. Les critères de sollicitation retenus seraient par ordre prioritaires :

- les compétences,
- la situation familiale,
- la distance géographique du domicile aux installations.

Toutefois, la circulation des véhicules et l'accès aux sites sont des conditions sine qua none de la continuité de service, même si ces déplacements seront aussi restreints que possible. Les techniciens doivent donc se rendre sur les lieux de travail pour exercer leur activité.

Ainsi, afin de ne pas être pénalisé par un éventuel arrêt de circulation (cas de certains sites sensibles), Mâcon Energies Services et La Ville de MÂCON entreprendront conjointement le cas échéant, les Services de la Préfecture pour autoriser l'accès à ses sites et de réaliser les prestations requises.

3. Méthodes et moyens de protection et d'information des personnels

3.1 Mesures générales

En cas de pandémie CORONAVIRUS, pour la circulation dans les locaux et la réalisation des prestations techniques indispensables, les mesures de protection et d'informations sont les suivantes :

- communication au personnel des consignes en vigueur sur les sites pendant la période pandémique,
- respect par le personnel intervenant de ces règles,
- application de mesures d'hygiène et dotation en équipements de protection et port de ces équipements.

3.1.1 Prévenir une pandémie (annexe 1)

Quatre moyens simple pour éviter de contracter infections virales (infections respiratoires,

1. Identifier les Symptômes
2. Se laver les mains fréquemment
3. Eviter la contamination
4. Ne pas attendre



et de propager des grippe...)

3.1.2 Règles concernant les mesures d'hygiène

Tout le personnel intervenant sur le périmètre des installations de Mâcon Energies Services est informé par le biais d'affiches et de communication des précautions à prendre pour prévenir une épidémie et éviter la contamination virale :

- se laver soigneusement les mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon.
- en l'absence de points d'eau, des Solutions hydroalcooliques peuvent se substituer au savon.
- utiliser un mouchoir en papier pour se moucher, éternuer ou tousser.
- limiter les contacts directs,
- proscrire les poignées de mains et les embrassades,
- maintenir autant que possible une distance de 2m environ entre les personnes.



3.1.3 Règles concernant le port des équipements de protection

Dans le cadre de son parcours d'intégration contenant une formation à la sécurité, l'ensemble du personnel intervenant sur le périmètre des installations de Mâcon Energies Services est formé au port de masque de type FFP2 ou FFP3 ainsi qu'aux consignes de mises en œuvre de ces équipements.

Tout personnel intervenant sur le périmètre des installations de Mâcon Energies Services en période pandémique sera susceptible de porter les équipements suivants :

- vêtements de travail et chaussures de sécurité,
- masque de protection respiratoire FFP2 ou FFP3 à cartouche ou jetable.

3.1.4 Gestion des masques de protection

Deux types de masques sont disponibles en cas de pandémie :

- les Masques Anti-Projection (MAP). Ce type de masque prévient la contagion de l'entourage et de l'environnement. Il est porté par une personne potentiellement contagieuse et protège les autres personnes.
- les masques FFP2 ou FFP3. Ils protègent le porteur du masque d'une possible contamination.

Le stock général, commandé au niveau national, est essentiellement composé de masques jetables de protection respiratoire de type FFP2 ou FFP3.

Le stock général sera libéré et livré sur demande et après arbitrage du comité logistique ENGIE Solutions en fonction des prévisions d'approvisionnement nationales.

Annexes

Annexe 1 : Affiche / Prévenir une épidémie


Annexe 2 : Affiche / Hygiènes des mains

Annexe 3 : Consignes d'utilisation des masques

Annexe 4 : sans objet

Annexe 5 : Analyse de criticité


ANNEXE 1



Prévenir une épidémie


Quatre moyens simples
pour éviter de contracter et de propager
des infections virales (infections
respiratoires, grippe...)

**Identifier
les symptômes**




Si vous avez de la fièvre, de la toux, un mal de gorge et/ou un essoufflement, consultez votre médecin.

**Se laver les mains
fréquemment**




Lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon ou un gel antibactérien, même lorsque vous êtes en bonne santé.

**Eviter
la contamination**




Si vous présentez des symptômes, respectez la distance de courtoisie (1m), en cas de toux ou éternuements protégez-vous avec des mouchoirs jetables ou la manche d'un vêtement, lavez-vous les mains.

**Ne pas
attendre**



Si vous ou une personne de votre entourage présente des symptômes d'infection respiratoire aiguë, évitez de sortir et contactez immédiatement un professionnel de santé.



ANNEXE 2

HYGIENE DES MAINS

Avec de l'eau et du savon :

- Le temps minimum de lavage est de 20 secondes, le temps optimal est de 30 secondes.
- Passer les mains sous l'eau chaude, mettre du savon.
- Faire mousser, frotter les mains, les espaces entre les doigts, les ongles et les poignets.
- Rincer soigneusement à l'eau chaude.
- Sécher les mains avec une serviette à usage unique, fermer le robinet avec cette serviette.



Avec une solution de gel hydroalcoolique :

Cette solution permet la réduction ou l'élimination de la flore transitaire

Frictionner pendant 30 secondes et **jusqu'au séchage complet** les mains avec 3 ml de GEL par application, en insistant entre les doigts et sous les ongles, comme sur le schéma ci-dessus, mais ne pas se sécher les mains avec une serviette.

Si possible ne pas porter de bijoux aux mains pendant la pandémie.

ANNEXE 3

Consignes d'utilisation des masques FFP2

Les masques filtrants, ou « équipements de protection respiratoire individuelle », de type FFP2 (Norme européenne) **filtrent dans les deux sens** :

- empêchent la projection de salive et protègent votre entourage, et votre environnement
- vous protègent contre le risque d'inhalation (de gouttelettes de salive contenant des virus).

Ces masques **ne peuvent être réutilisés**. Ils sont utilisables pendant une **période de 4 heures** au maximum.

Ces masques sont **plus coûteux** que les masques chirurgicaux, ils sont destinés essentiellement au personnel intervenant sur le périmètre des installations de Mâcon Energies Services.

Pour être efficaces, ces masques doivent être utilisés dans de bonnes conditions en respectant les règles suivantes :

- consulter les notices d'emploi fournies par les fabricants,
- ajuster le masque : dépliage complet jusque sous le menton, liens bien serrés ou élastiques bien en place, pince-nez ajusté,



une fois qu'il est en place, **ne pas manipuler le masque**, en raison du risque de détérioration de celui-ci et de contamination des mains ;

- **se laver les mains** suivant les consignes spécifiques, avant la mise en place mais aussi après avoir enlevé le masque;

- **éliminer** le masque **selon les règles de précaution** suivantes :

- o dans deux sacs plastiques étanches, en évitant la présence d'air, fermés hermétiquement par un lien permettant ainsi d'utiliser la poubelle « ordures ménagères ».
- o ou dans une poubelle avec couvercle hermétique, dotée d'un sac plastique, puis transfert lors de l'enlèvement des déchets dans un 2^{ème} sac.

ANNEXE 4

(Sans objet)

ANNEXE 5

Analyse de criticité

Prestation	Activité	Risques en cas de non maintien de l'activité	Catégorie	Commentaires	Actions à mettre en place		
					Etape 1	Etape 2	Etape 3
Approvisionnement	GAZ	Perte source énergie	Indispensable	<p>S'assurer que toutes les chaudières existantes gaz peuvent être démarrées instantanément</p> <p>Evaluer le niveau des stocks FOD pour les installations DSP, pour les installations sensibles à charge de la DSP</p> <p>Informations abonnés sensibles hors DSP pour évaluation stocks FOD</p>	<p>Surveillance de l'alarme pression basse arrivée gaz</p> <p>Constitution du stock maximal pour les installations DSP, pour installations sensibles à charge de la DSP</p> <p>Informations abonnés sensibles hors DSP pour constituer le stock maxi</p>		
Approvisionnement	BOIS (livraisons/déchargements)	Perte source énergie	Reportable	Possibilité de fonctionner 100% GAZ	Informers les fournisseurs bois existence PCA		Informers les fournisseurs bois si PCA activé

Prestation	Activité	Risques en cas de non maintien de l'activité	Catégorie	Commentaires	Actions à mettre en place		
Approvisionnement	FOD	Perte source énergie	Indispensable	P Chaufferie Bruyère max = 30 MW	Demander le PCA prestataire appro FOD		Evaluer tous les deux jours les stocks FOD pour installations DSP si engagement contraint, déclenchement commande selon besoins
Approvisionnement produits essentiels	EAU	Perte source utilité	Indispensable	Risque très limité de perte de la source	Demander le PCA Gestionnaire DSP Eau		
Approvisionnement produits essentiels	Matériel (composant, pièce,...)	Défaillance de fonctionnement de l'équipement si pièce critique	Adaptable	Redondance technique adaptée par construction			
Approvisionnement produits essentiels	Produits traitement EAU	Paramètres eau non conformes, impacts sur productions, réseau (fuites)	Indispensable		Evaluer les quantités en stocks	Constituer une réserve dédiée prévisionnelle pour 1 mois	Rondes techniques ajustement traitement d'eau toutes les 24h
Approvisionnement produits essentiels	Produits (huile)	Peu d'équipements locaux critiques	Reportable				
Production de chaleur	Conduite	Perte de contrôle/commande en local	Adaptable				Contrôle/commande à distance par Tablette et/ou PC

Prestation	Activité	Risques en cas de non maintien de l'activité	Catégorie	Commentaires	Actions à mettre en place		
Production de chaleur	Panne/casse	Dysfonctionnements/arrêts chaudières	Indispensable				Equipe restreinte pour intervention. Réduire l'intervention au strict minimum pour réparation/mise en sécurité
Production de chaleur	Maintenance préventive	Pas de risque immédiat	Reportable				
Production d'électricité	Cogénération en période OA active	Perte de production électricité cogénérée, non-respect contrats DSP et OA	Indispensable selon période				
Production de chaleur	Emissions atmosphériques	Dépassements des VLE	Reportable	Risque faible en fonctionnement gaz Alarme transmise dépassement de seuils			Contrôle/commande à distance par Tablette et/ou PC
Travaux	Travaux programmés donc hors réparation/mise en sécurité	Aucun	Reportable				
Exploitation	Déplacement techniciens vers installations	Discontinuité du service	Indispensable si appel astreinte	Déplacement avec véhicules de société		Etudier les moyens de communication et de passation consignes/connaissance installations en cas d'indisponibilité du personnel de l'équipe restreinte	Appel du 2 ^{ème} niveau d'astreinte

Prestation	Activité	Risques en cas de non maintien de l'activité	Catégorie	Commentaires	Actions à mettre en place		
Exploitation	Distribution réseaux	Fuites/consommation eau traitée/ inondation/ Perturbation circulations sur voiries	Indispensable		Demander le PCA aux prestataires TP et Tuyauteurs	Rondes techniques consommation d'eau toutes les 24h	Equipe restreinte pour intervention Pilotage interventions prestataires
Exploitation	Livraison sous stations	Défaut livraison chaleur bâtiments/ fuites dans les bâtiments	Indispensable				Equipe restreinte pour intervention Eviter les déplacements en dehors de la SST et les échanges avec les occupants/riverains
Administratif	Déplacements		Adaptable			Arrêt des déplacements, uniquement réunion à distance	Télétravail
Administratif	Achats	Absence d'achat de matériel critique	Adaptable			Arrêt des déplacements, uniquement réunion à distance	Télétravail

